

Méthodologie

Recensement

de la conchyliculture 2012

L'étude présente les principales données de l'activité conchyicole issues du recensement du secteur conchyicole de 2012. Ce recensement fait suite au premier recensement de 2002. Ces opérations permettent à la fois une estimation de la production française métropolitaine de coquillages et une étude approfondie des modes d'élevage et des structures d'exploitations.

Entre les recensements, une enquête annuelle, par courrier, est conduite par le Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA) de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA). Réalisée sur la base du dernier recensement, le BSPA suit annuellement les exploitations conchyicoles et leur production.

La demande de réalisation du recensement de 2012 émane de la DPMA. Sont également intéressés, par l'utilisation des résultats, les organisations professionnelles et

les partenaires scientifiques de la DPMA : le Laboratoire d'Économie et de management de l'Université de Nantes (LEMNA) et l'Institut français de la recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Le Service de la Statistique et de Prospective (SSP) a été chargé de la mise en œuvre et de la réalisation du recensement. Cette opération a été présentée pour un avis d'opportunité devant la formation « Entreprises et stratégies de marché » du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) le 21 novembre 2011 qui a émis un avis d'opportunité favorable le 9 janvier 2012. Le comité du label a attribué le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête et lui a conféré le caractère obligatoire le 18 juin 2012. Le recensement de la conchyliculture a été inscrit au programme d'enquêtes d'intérêt général et obligatoire des services publics pour l'année 2013 (arrêté du 2 octobre 2012 paru au Journal Officiel du 12 octobre 2012).

Méthodologie

La collecte, assurée sous la responsabilité des services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, a eu lieu d'avril à juin 2013, par visite d'enquêteurs, auprès des dirigeants au siège des entreprises conchylicoles. Le contrôle et la saisie des questionnaires ont été assurés par les SRISE.

Objectifs du recensement

Le recensement de la conchyliculture 2012 a pour objectifs de :

- constituer une base précise des entreprises de production d'huîtres (creuses et plates), de moules (*galloprovincialis* et *edulis*) et d'autres coquillages (coques, palourdes, autres coquillages...) actives en 2012 ;
- de confirmer le niveau de production ;
- d'actualiser les données structurelles et techniques sur les entreprises conchylicoles ;
- de faire un point sur un secteur touché par les surmortalités de naissain depuis 2008 et par la tempête Xynthia en 2010.

Dans tous les cas, il est nécessaire de pouvoir établir des comparaisons avec le recensement précédent, ce qui contraint en partie le recensement.

Pilotage de l'opération

À la demande de la DPMA, le recensement a été inscrit au programme de travail du SSP pour l'année 2013.

Un comité de pilotage a été constitué des services du SSP et de la DPMA.

Le comité des utilisateurs était composé des membres du comité de pilotage ainsi que des représentants :

- des services déconcentrés du SSP,
- de la Délégation à la mer, au littoral et au développement durable de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Charente-Maritime, du Calvados, de l'Hérault,
- de la direction des affaires maritimes (DAM) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement,
- du LEMNA,
- de l'IFREMER,
- de FranceAgriMer,
- du Centre de Gestion Océan (CGO),
- du Conseil et expertise comptable du Morbihan (CER France Morbihan),
- et du Comité national de la conchyliculture (CNC).

Méthodologie et champ du recensement

Les unités recensées sont réparties sur la presque totalité du littoral métropolitain. Les entreprises ayant leur siège en France métropolitaine et entrant dans le champ défini ci-dessous ont été enquêtées.

Les départements d'outre-mer ne sont pas concernés par ce recensement car il n'y a pas de culture de coquillages significative et les élevages de crustacés ont fait l'objet d'un recensement en 2009.

Le champ de l'enquête est limité aux entreprises au delà d'un seuil d'activité identique à celui de 2002.

Sont ainsi concernées par l'enquête les entreprises qui :

- ont produit au moins 2 tonnes de coquillages ou 1 tonne de palourdes en 2012 ;
- ou possèdent une écloserie ou une nurserie ;
- ou ont fait du captage de naissain en 2011 pour les huîtres ou en 2012 pour les autres coquillages (les huîtres pouvant rester plus d'un an sur les collecteurs, il aurait été impossible de recueillir les données sur l'année 2012) ;
- ou ont fait de l'affinage d'huîtres en claires en 2012 ;
- ou ont pratiqué l'expédition avec agrément sanitaire en 2012 ;
- ou ont commencé leur activité après 2007.

Les espèces suivantes font partie du champ de l'enquête :

- huîtres plates ;
- huîtres creuses ;
- moules *edulis* ;
- moules *galloprovincialis* ;
- coques ;
- palourdes (Ruditapes) ;
- autres coquillages (coquilles Saint-Jacques, clams, palourdes diverses, praires, tellines...).

⚠ NOTA :

Les entreprises qui n'ont qu'une **activité commerciale d'« achat-revente »** (négoce) **de coquillages**, dans un délai très court, sans aucun apport supplémentaire (tel l'agrément sanitaire par exemple) **sont hors champ du recensement**.

Par contre, le fait d'**acheter des coquillages sans agrément sanitaire** puis de **les vendre sous agrément sanitaire** fait partie de l'activité de production (dernier maillon).

À ce titre, **les entreprises ayant cette activité entrent dans le champ du recensement.**

Pour des activités de volume important, le chef d'entreprise peut avoir choisi ou avoir été obligé, notamment pour des raisons fiscales, de créer plusieurs entreprises juridiquement distinctes, séparant activités de production, de commerce ou de transformation. C'est donc l'entreprise ayant l'activité de production de coquillages et celle d'expédition avec marquage sanitaire qu'il faut enquêter et non celle ayant les activités de commerce ou de transformation sans activité d'élevage.

L'acte de **production** implique une ou plusieurs des activités suivantes :

- pour les écloséries ou les nurseries, de produire du naissain ou des animaux pré-grossis (demi-élevage) ;
- d'effectuer du captage de naissain ;
- pour les unités de grossissement, de conserver les produits éventuellement achetés un certain temps pour qu'il y ait un grossissement effectif et donc une valeur ajoutée due à ce grossissement ;
- pour les expéditeurs, d'effectuer un marquage sanitaire dans l'entreprise.

La nécessité d'un recensement, plutôt que d'une enquête par sondage, est justifiée par :

- la faible taille de la population des élevages conchylicoles en France.
- la faible fréquence des recensements : il s'est écoulé 11 ans depuis le dernier recensement ;

- la nécessité de remettre à jour la connaissance de l'univers complet, qui sert de base à l'enquête annuelle par courrier conduite par la DPMA.

Préalablement au recensement, une liste a été établie par le BSPA à partir de la base utilisée lors du dernier recensement, mise à jour d'une part par l'enquête courrier de la DPMA et d'autre part par la mise en concordance avec le fichier des nouvelles concessions (fichier détenu par les affaires maritimes) et le répertoire SIRENE et après consultation du Comité national de la conchyliculture. Elle a été enrichie par le fichier des établissements d'agrément sanitaires accordés aux entreprises qui conditionnent les coquillages destinés à être vendus au stade de la consommation et par la base de données des permis de pêcheur à pied professionnel.

La liste exhaustive des entreprises à enquêter a été remise fin d'année 2012 au SSP. En cours de collecte, un certain nombre d'entreprises identifiées au préalable se sont avérées être hors champ ou inexistantes : elles n'ont donc pas été enquêtées dans ces cas.

Questionnaire du recensement

Comme au recensement précédent, le recensement de 2012 a permis de recueillir des informations sur :

- le statut des entreprises conchylicoles ;
- les modes de gestion ;
- la main-d'œuvre et la qualification des exploitants ;
- les structures d'élevages exploitées et non exploitées : surfaces

- d'exploitation sur le domaine maritime et sur le domaine privé, longueurs de bouchots et filières ;
- les bâtiments, les équipements et le matériel utilisés pour l'élevage conchylicole ;
- les pratiques d'élevage et les sorties de coquillages (estimation de la production par espèce et selon les régions).

La production de coquillages est détaillée :

- par lieu de production ;
- par espèce ; il existe six espèces principales « huîtres creuses », « huîtres plates », « moules *galloprovincialis* », « moules *edulis* », « coques », « palourdes » auxquelles s'ajoute une catégorie moins détaillée « autres coquillages » ;
- par type de produits commercialisés : naissain, demi-élevage ou pré-grossi, sans marquage sanitaire (élevage et pêche quand cela existe), sous marquage sanitaire (élevage et pêche quand cela existe) ;
- par circuit de commercialisation : directement aux consommateurs, grossistes, grande distribution, poissonniers... Il s'agit de connaître les filières les plus ouvertes aux coquillages d'élevage.

Des questions nouvelles ont été introduites par rapport au recensement précédent sur :

- le chiffre d'affaires des entreprises ;
- la diversification ;
- l'identification de la qualité des produits et des procédés d'élevage.

L'espèce « clam » est regroupée avec les « autres coquillages » car la production est très faible.